



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le vendredi 10 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenelle Environnement : Les Ardennes, département pilote pour la mise en œuvre accélérée de la rénovation énergétique des bâtiments

Réduire de 38% d'ici 2020 les consommations d'énergie dans le parc des bâtiments existants et de 50% les émissions de gaz à effet de serre, tel sont les objectifs ambitieux du Grenelle Environnement.

Compte tenu de l'ampleur des chantiers à engager dans des délais courts, une mobilisation rapide et une coordination forte de tous les acteurs concernés sont indispensables.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de ce type de projet, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer a mis en place un dispositif innovant piloté par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) des Ardennes sous l'autorité du préfet de département. Ce dispositif porte sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que des logements sociaux et privés.

Pour Jean Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer et Benoist APPARU, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme
« Ce qui se passe dans les Ardennes est fondamental pour la réussite des engagements du Grenelle Environnement dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments. Services de l'État, bailleurs sociaux, collectivités locales, professionnels, banques... tous sont en train de nous démontrer qu'en travaillant ensemble, le Grenelle Environnement avance concrètement, chaque jour, au profit de tous les Français. »

Dès 2009, des travaux seront engagés sur plusieurs bâtiments publics de l'État : végétalisation de la toiture de la DDEA, isolation thermique de la cité administrative, isolation de la toiture de la Préfecture. Parallèlement, 26 000 m² de bâtiments de l'État feront l'objet d'un audit énergétique d'ici fin 2009 et 75 000 m² mi 2010. Des agents de la DDEA seront spécialement formés pour inciter et aider les petites communes à lancer des diagnostics énergétiques et à programmer des travaux.

D'ores et déjà la mobilisation des acteurs du département (État, collectivités, bailleurs, banques...) a porté ses fruits puisque les premiers éco-prêts pour le logement social, représentant 112 logements, ont été déposés dans les Ardennes et que, s'agissant des logements privés, 270 travaux d'économies d'énergie ont été financés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) au 30 juin.

Ces actions favoriseront **la réduction des factures énergétiques des ménages à faible revenu** dans un département où leur nombre est important. Elles **permettront également aux entreprises du département de prendre un temps d'avance sur les travaux d'éco-rénovation et de diffuser leur expertise dans d'autres régions.**

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Benoist APPARU

01 40 81 72 36
01 40 81 80 38